



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération

Réseau intercommunal de
prévention des **VIOLENCES**
intrafamiliales

ACCOMPAGNER
SOUTENIR
ORIENTER
PROTÉGER
FORMER



DÉFINITION ET CONTEXTE DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les violences intrafamiliales se déroulent au sein de la famille, qu'elle soit élargie ou recomposée. La victime peut subir des violences de la part d'un(e) ascendant(e), d'un(e) descendant(e), d'un autre membre de son cercle familial proche, ou d'un(e) ex conjoint(e). Les enfants exposés aux violences conjugales sont également des victimes.

Les violences intrafamiliales traduisent des agressions qui peuvent être verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, administratives et/ou économiques et revêtir la forme de cyberharcèlement (réseaux sociaux, mail, téléphone).

COMMENT FONCTIONNE LE RÉSEAU ?

La CAPG pilote le réseau intercommunal. HARPÈGES anime le réseau et coordonne les parcours.



RÔLE DU RÉSEAU

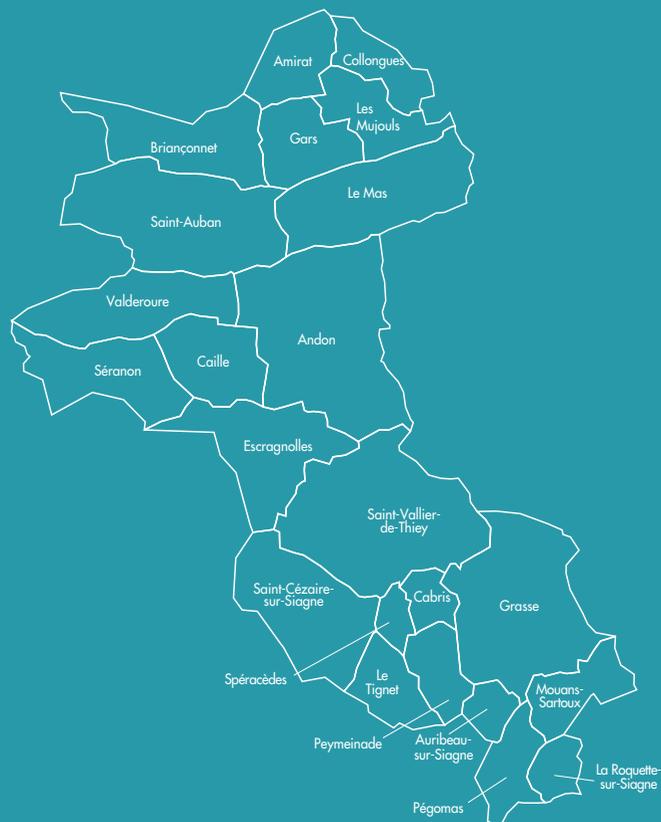
Coordonner les acteurs pour une prise en charge optimale des violences intrafamiliales

Harmoniser la prise en charge

Enrichir le diagnostic territorial

Sensibiliser et former les professionnels, élus et partenaires du territoire

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION



COMMENT ACTIVER LE RÉSEAU ?



CAS 1 : EN SITUATION D'URGENCE

En cas de danger imminent ou si vous êtes témoin d'une situation dangereuse, contactez les autorités compétentes pour une intervention rapide. La mise en sécurité est primordiale.



police secours 17
pompiers 18
urgences 112
urgences malentendants 114
samu 15



CAS 2 : SANS URGENCE

En cas de situation de VIF sans menace imminente pour la sécurité, contactez HARPÈGES pour un un accompagnement/ une information/ une orientation.

CONTACT DU SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'HARPÈGES



04 93 90 85 66
04 92 60 78 00



serviceaideauxvictimes@harpeges.fr

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RESEAU

